

Formulaire de prêt d'équipements

POLITIQUE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENT

L'AÉCSP fournit un service de prêt pour des articles de nature différente, tels que du matériel sportif, des haut-parleurs, un chapiteau pour des événements et encore beaucoup d'autres.

Veuillez noter que ces équipements sont disponibles pour toute la communauté de l'École Polytechnique, mais qu'une priorité est donnée aux membres de l'AÉCSP. Autrement, le fonctionnement suit une modalité de premier arrivé, premier servi. Bien entendu les équipements ne peuvent pas être loués s'ils sont déjà prévus pour un événement de l'AÉCSP sur la période de demande de prêt. Le calendrier de nos événements peut être consulté [ici](#), mais il est toujours fortement suggéré de confirmer la disponibilité du matériel désiré avec la trésorerie de l'AÉCSP (contact ci-dessous).

Toute demande de prêt doit être effectuée au minimum 7 jours avant la date d'utilisation. Vous pourrez vous procurer l'équipement au local de l'AÉCSP (C-420), à une heure définie à l'avance entre vous et la trésorerie.

Tout équipement sera inspecté avant d'être prêté. La personne ou le comité ayant formulé l'emprunt est responsable du transport du matériel et doit s'assurer de ramener ce dernier dans l'état dans lequel il lui a été donné, notamment convenablement nettoyé. Un dépôt sera demandé en fonction de l'équipement à prêter (voir Annexe). **Ce dépôt sera à payer par chèque ou en comptant au moment de récupérer l'équipement.** En cas de non acquittement de ce dépôt, aucun matériel ne pourra être prêté, et ce même si votre demande a été préalablement approuvée. Notez que ce dépôt ne sera pas remboursé en cas de bris ou dégâts légers (l'équipement reste fonctionnel), mauvais entretien (l'équipement nécessite un nettoyage) ou s'il manque des articles. Si l'équipement est brisé et non fonctionnel, l'utilisateur s'engage à payer le prix plein de l'équipement afin que l'AÉCSP puisse le remplacer. Le dépôt sera remboursé une fois l'article remplacé.

La durée maximale d'un prêt ne peut pas dépasser une semaine et des frais de pénalité de 5\$ par jour s'appliqueront en cas de dépassement, au moment du retour du matériel. Une nouvelle demande doit être soumise en cas de volonté de renouvellement.

Dans des cas extrêmes de retard, de non-respect envers l'équipe de l'AÉCSP ou du matériel prêté, l'AÉCSP se garde le droit de refuser un prêt futur.

Adresse courriel de la trésorerie : tresorerie@aecsp.qc.ca

Adresse courriel de l'interne : interne@aecsp.qc.ca

Formulaire (à remplir lors de la demande de prêt)

À remplir par le demandeur lors de la demande de prêt

RESPONSABLE DU PRÊT

Nom : Prénom :
Téléphone : Courriel :
Êtes-vous membre de l'AÉCSP ? Oui Non

COMITÉ, CLUB, SOCIÉTÉ TECHNIQUE OU ASSOCIATION ÉTUDIANTE RESPONSABLE DE L'ACTIVITÉ (SI APPLICABLE)

Nom du comité, du club, de la société technique ou de l'association étudiante :

Est-ce qu'il s'agit d'un comité de l'AÉCSP ? Oui Non

INFORMATION SUR L'ACTIVITÉ

Nom de l'activité :

Lieu où l'activité se déroule :

Description sommaire de l'activité :

DURÉE DE L'EMPRUNT

Du: Au :

ARTICLE À EMPRUNTER

Nom de l'article :

A remplir par la trésorerie lors de la réception de la demande

L'article est disponible pour la période demandée : Oui Non

Le mail de confirmation a-t-il été envoyé au demandeur : Oui Non

Formulaire (à remplir lors de la cueillette)

À remplir par la personne de l'AÉCSP responsable (membre du comité de coordination ou bénévole habilité)

L'état de l'article a été vérifié avant l'emprunt : Oui Non

Description de l'état de l'article avant emprunt :

Prix de l'équipement neuf : \$

Dépôt demandé pour l'emprunt : \$

Le dépôt a été reçu ? Oui Non

Forme du dépôt :

SIGNATURE (LORS DE LA CUEILLETTE DE L'ARTICLE)

J'ai lu et compris la politique de prêt de l'équipement et je l'accepte dans son intégralité. Je reconnais être responsable de chaque article emprunté et que le dépôt ne sera pas remboursé si l'article n'est plus dans une condition adéquate (articles manquants, endommagés ou sales) à son utilisation. Je comprends que si l'article est brisé et ne peut plus être utilisé, je dois payer le prix au complet afin que l'AÉCSP puisse le remplacer. J'accepte qu'il soit possible que des frais de 5\$ (CINQ) supplémentaires soient facturés par jour de retard et prélevés .

De plus, j'atteste que le trésorier ou un autre membre de l'AÉCSP approuvé m'a spécifié le dépôt associé à l'article à emprunter.

Signé par _____ à _____ le _____
(Signature de la personne responsable) (Lieu) (Date)

Signé par _____ à _____ le _____
(Signature de la personne empruntant) (Lieu) (Date)

Annexe : Biens prêtés et Montant des dépôts et modalités de prêt

Les équipements listés ci-dessous peuvent être empruntés sous réserve de disponibilité avec un dépôt variable selon la nature et le nombre d'équipements empruntés.

- Planche/Vaisselle/Corbeille/Carafe/Pichet : 5\$ par item jusqu'à concurrence de 30\$ pour chaque catégorie
- Pétanque/Mölkky : 20\$
- Spikeball : 30\$
- Raquettes de badminton : 10\$
- Frisbee : 10\$
- Tapis de yoga : 5\$
- Chariots : 20\$
- Appareil photo : 70\$
- Percolateur : 50\$
- Verres
 - Caution de 2\$ par verre
 - Facturation de 2\$ par verre cassé
 - Les verres doivent être rendus propres, dans leurs boîtes d'origine

Tout autre matériel de l'AÉCSP non listé peut être prêté avec l'accord de la trésorerie de l'AÉCSP. Le montant du dépôt dépendra alors dudit matériel.

La présente annexe étant uniquement indicative, nous nous réservons le droit de faire varier le montant des dépôts et des équipements sans préavis.